

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

N°14 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LION'S CLUB DES HERBIERS ET LE CCAS RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE PERSONNES ACCUEILLIES AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU. (Rapporteur : Laurence MARTINEAU).

Le Lion's club des Herbiers, association à vocation philanthropique et caritative, a proposé de prendre en charge le coût de journées au sein de l'accueil de jour de la Résidence de la Fontaine du Jeu, pour des personnes se trouvant en situation de difficulté financière, dans le cadre d'une campagne d'action nationale de financement en faveur des accueils de jour.

Le projet de convention ci-joint détaille les modalités d'intervention du Lion's club.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le budget de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer le projet de convention ci-joint ainsi que toutes les pièces relatives à cette convention.
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer une éventuelle reconduction de ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette reconduction.

La somme reçue au titre de l'intervention du Lion's club sera imputée à la
Résidence de la Fontaine du Jeu.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 085-268500758-20230209-DEL14_20230209-DE



Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/02/23
Publié électroniquement le : 15/02/23

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.